

Commission des sanctions de l'Agence française de lutte contre le dopage

Séance du 4 septembre 2024 – Décision n° 2

Résumé de la décision relative à M. Tarik BEN AHMED

- *Sport* : kickboxing
- *Violation des règles antidopage poursuivie* : prednisone et prednisolone (S9. Glucocorticoïdes)
- *Décision de la commission des sanctions* :
 - 1) aucune interdiction
 - 2) annuler les résultats obtenus par M. BEN AHMED le 18 février 2023, avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait de médailles, points, prix et gains ;
 - 3) publication d'un résumé de la décision sur le site internet de l'Agence française de lutte contre le dopage pendant un mois
- *Notification de la décision à M. BEN AHMED* : 30 septembre 2024